CDG 83
Arrivée N°
NUM - 2023-8659 - NUM
Enregistrée le 25/10/2023

VILLE DE
SAINT-TROPEZ

Arrêté de la Présidente

N° 21/ 2023

Tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Tropez,

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
VU l'arrêté n°864/2021 du 29 avril 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion adoptées par l'autorité territoriale, certifié exécutoire pour avoir été publié le 03 mai 2021,
CONSIDERANT que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2023, le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Modalité	Promouvable à partir du
1	USUNIER Thierry	Attaché 6éme échelon	Après examen professionnel	01/11/2023

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :
24-10-2023

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente
Andrée ANSELMI

A Saint-Tropez, le 18 octobre 2023

La Présidente

Sylvie SIRI